



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 29 novembre 2018

Le vingt neuf novembre deux mille dix huit à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

REPRESENTE (S) : Isabelle LIVI (par Alfred Mathieu TERLIZZI), Anne GIETHLEN (Séverine MARTIGNAC) ,

SECRETAIRE DE SEANCE : Edith BRANCHE

DATE DE CONVOCATION : 22 novembre 2018

Le compte rendu de la séance du 25 octobre 2018 est adopté à l'unanimité après avoir apporté les modifications suivantes :

- La date de convocation n'était pas bonne : la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 octobre 2018
- Lors du vote sur l'approbation des statuts de Cauvaldor, E. Branche s'était abstenue.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- lancement officiel des géodélices des Causses du Quercy le samedi 15 décembre,
- lettre de remerciements de M. Jean Riols pour la mise à disposition du foyer rural lors des obsèques de son épouse,
- proposition de loi présentée par M. Aurélien Pradié, député du Lot, sur l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école,
- programme de la saison 2018-2019 du Théâtre de l'Usine de St Céré,
- informations d'EDF sur les bons gestes pour faire des économies d'énergie et d'eau et le paiement des factures EDF avec le chèque énergie.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents continuent à ramasser régulièrement les feuilles.

Ils ont posé les 2 séries de coussins berlinois sur l'Avenue de la Source avec les panneaux de signalisation réglementaire.

Ils ont mis en place des panneaux "Interdit aux poids-Lourds et camping-cars" rue de l'horloge et rue du Mas de Troy.

Ils préparent actuellement la pose des nouvelles illuminations de Noël sur les poteaux d'éclairage public.

Les travaux de la SAUR sur la route de Bel Air sont terminés. Le goudronnage a été fait.

L'entreprise ETPLv a effectué le balayage des rues qui ont été refaites sur le programme d'investissement Cauvaldor 2018 sans avoir prévenu la mairie de leur date d'intervention. De nombreuses pelades sont apparues. Ces malfaçons seront signalées à la communauté de communes, photos à l'appui.

O. Faure :

Il va contacter l'entreprise Gabrielle pour faire le tour de tout le réseau d'éclairage public et remplacer les lampes grillées.

K. Campdoras-Ragon :

Il n'y a pas d'éclairage au-dessus des escaliers extérieurs de l'école primaire. L'accès à la garderie installée dans une des anciennes classes est un peu dangereux le soir. Des luminaires seront mis en place rapidement.

La tombola des commerces sera de nouveau organisée cette année pour les fêtes de Noël.

S. Martignac :

58 personnes ont participé au repas des Anciens le 18 novembre au restaurant Au fil de l'eau.

41 enfants sont inscrits pour le spectacle de Noël et le goûter qui suivra. Ces animations sont ouvertes à tous moyennant une petite participation qui sera reversée au Téléthon.

Le programme des animations Téléthon est détaillé. Une réunion de préparation est organisée vendredi 30 novembre au foyer rural.

Ph. Kerninon :

La réunion publique Agenda 21 a été productive, 25 fiches action ont été initiées. Le collège de Gramat est intéressé pour participer au travail avec l'équipe sur certains sujets. La commune candidate pour le label 2019-2022.

Une réunion est programmée le 10 décembre au foyer rural pour la présentation du nouveau système de paiement cantine-garderie aux parents d'élèves du RPI.

Le bulletin annuel est en préparation. Il sera distribué pendant les Fêtes.

I. Cépède-Lascoste :

F. Topper du SYDED est venu rencontrer le personnel de l'école Notre Dame pour leur donner les informations pratiques sur le fonctionnement du composteur qui va être installé très prochainement à l'école.

Il a également donné quelques chiffres sur le tri dans le Département du Lot. Pour la quantité de matériaux recyclables récupérés (118 kgs par habitant), le Département est classé :

- 4ème au niveau national

- 1er au niveau régional

Cimetière :

L'aménagement va se poursuivre avec le remplacement du jardin du souvenir "fait maison" par une installation en granit rose octogonale identique aux autres constructions (columbarium, caveau provisoire, ossuaire).

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

Un dossier de demande de DETR pour 2019 sera déposé en sous-préfecture dans les prochains jours pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment thermal.

L'association "les amis de la source salmière" souhaitent financer des travaux de restauration du kiosque au bouillon. Un courrier leur sera envoyé pour leur demander de s'engager par écrit sur les travaux à réaliser et les modalités de financement. Les travaux ne pourront être faits que sous maîtrise d'ouvrage du SIVU.

Les délégués du SIVU se réuniront le 7 décembre pour rencontrer un investisseur éventuel qui présentera son projet pour le site.

Le programme des animations 2019 sera bientôt annoncé. Les concerts de Souillac en Jazz, Univers Brassens et Festival de St Céré seront reconduits.

B. Calmon, L. Legrand et D. Lagarrigue ont vérifié l'état des arbres sur le site. Quelques uns sont à éliminer parce qu'il sont en train de mourir. Les souches seront enlevées et de nouveaux arbres seront replantés.

La plupart de ces arbres servira uniquement de bois de chauffage. Un devis pour l'abattage, l'achat et l'évacuation de ces arbres sera demandé auprès d'une entreprise spécialisée.

REMPLACEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE

A. Terlizzi rappelle aux élus le départ en retraite de Mme Levade, secrétaire de mairie, au 1er avril 2019. 22 candidatures sont parvenues en Mairie. Une première sélection a permis de retenir 4 personnes qui ont été convoquées en entretien. Un classement a été effectué et il attend la réponse de la personne retenue en 1ère position.

PARKING DES BARRIERES HAUTES

Lors de la rencontre du 16 novembre sur place, il a été décidé que l'aménagement du parking des barrières hautes se ferait comme suit :

- aménagement de places de parkings délimitées le long de la voie
- création d'un trottoir sur les trois autres côtés de ce terrain pour l'accès aux compteurs et canalisations
- conservation ou remplacement des arbres
- engazonnement du reste du terrain

FOYER RURAL

Le Maire rappelle aux élus que la toiture à l'arrière du foyer rural sera bientôt refaite ainsi que la dalle située au-dessus du local de rangement. Vérification faite par un maçon, des infiltrations sont avérées sur le pourtour ainsi que sur certains pavés de verre. Il propose de remplacer ces pavés par un puits de lumière. Après discussion, les élus décident de supprimer les pavés de verre et de ne pas installer de puits de lumière. Le devis pour l'installation du WC PMR sera bientôt transmis à la mairie. Un devis pour repeindre toute la pièce du bas sera également demandé et l'installation du WIFI sera réalisée.

TRAVAIL DU THERON

Les travaux sont commandés pour la réfection de la charpente et de la toiture. L'environnement de ce secteur sera revu : nettoyage du lavoir, fleurissement des talus, ...

SECURITE ROUTIERE

Les emplacements des radars pédagogiques ont été déterminés ce jour. 3 seront installés en entrée d'agglomération côtés Rocamadour, Miers et Padirac. Le 4ème sera installé au niveau du foyer rural dans la Grand Rue pour rappeler les règles de prudence.

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL - VOLET HABITAT (PLUIH)

Le Maire informe les élus que le travail sur l'élaboration du PLUIH et en particulier la sectorisation, se poursuit avec la commission Urbanisme de Cauvaldor et la Régie. La prochaine réunion aura lieu le 12 décembre.

MODIFICATION DE REPRESENTATION AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES

Le Maire informe les élus que, suite à la démission de M. Jean-Luc Lambert, Conseiller Municipal, il y a lieu de le remplacer en qualité de délégué dans les différentes structures. Il fait appel aux volontaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués
- à la Fédération Départementale d'Energies du Lot :

Délégués titulaires :

- M. Daniel LAGARRIGUE
- M. Alfred Mathieu TERLIZZI

Délégués suppléants :

- M. Jean-Michel CANCES
- M. Philippe KERNINON

-auprès du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Alvignac-Montvalent

Délégués titulaires :

- M. Daniel LAGARRIGUE
- M. Olivier FAURE

Délégués suppléants :

- Mme Edith BRANCHE
- M. Jean-Michel CANCES

-auprès du SIVU Miers-Alvignac

Délégués titulaires :

- M. Alfred Mathieu TERLIZZI

- M. Daniel LAGARRIGUE

Délégués suppléants :

- Mme Edith BRANCHE
- Mme Isabelle LIVI

- auprès du Syndicat Départemental d'Ingénierie et d'Aménagement du Lot (SDAIL)

Délégué titulaire :

- M. Daniel LAGARRIGUE

Délégué suppléant :

- Mme Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE

- correspondant Défense :

- M. Alfred Mathieu TERLIZZI

- Commission de pôle Urbanisme-Planification

- Mme Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Le Maire expose aux conseillers municipaux que pour raisons personnelles et professionnelles, M. Anaël Martin et Mme Alexa Osmont, délégués auprès du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ne peuvent assumer leur fonction. Il demande donc des volontaires pour les remplacer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués auprès du PNRCQ :

- Mme Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, titulaire

- M. Philippe KERNINON, suppléant

ADHÉSION AU SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD).

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le "CDG46").

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission "Protection des Données personnelles". La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Les tarifs appliqués par le CDG 46 sont les suivants pour les collectivités de 501 à 1000 habitants :

- forfait annuel : 465 €
- coût de mise en place (la 1ère année) : 350 €

Le Maire propose à l'Assemblée :

- de désigner le CDG46 comme DPD "personne morale" de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données,
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le maire à prévoir les crédits au budget,

DEMANDES DE FINANCEMENT : CREATION D'UN ESPACE MULTIACTIVITES

Le Maire présente aux élus l'esquisse définitive de l'espace multiactivités transmise par l'Atelier d'Architecture Franck Martinez de Cahors. Le plan du bâtiment prend en compte les remarques faites par les élus lors des réunions de préparation.

Ce bâtiment est dimensionné pour l'organisation d'animations susceptibles d'accueillir un public nombreux. Il est préparé comme un espace intercommunal pouvant être mis à disposition des associations de communes environnantes. Il pourra également permettre la tenue de réunions intercommunales (conseils communautaires, réunions publiques ...).

L'étude financière réalisée par le SDAIL en février 2018 permet de fixer le montant de ces travaux à la somme de **1 319 545.90 € HT** qui se décomposent comme suit :

Dépenses :

travaux (construction, VRD, mobilier)	1 042 125.00 € HT
honoraires, études	277 420.91 € HT
Total	<u>1 319 545.91 € HT</u>

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

Recettes :

• Etat : DETR 2019 (projet structurant)	300 000.00 € HT
• Département : FAST (projet structurant)	100 000.00 € HT
• Région :	100 000.00 € HT
• Communauté de Communes fonds de Concours	50 000.00 € HT
• Autofinancement (fonds propres et emprunt)	769 545.91 € HT
Total	<u>1 319 545.91 € HT</u>

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident:

- de solliciter l'attribution des financements tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ces travaux (devis, demandes de subventions...).

ACHAT DE TERRAINS

Philippe KERNINON quitte la séance.

Le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier de M. Philippe KERNINON l'informant que les parcelles AE 485 (618 m²) et AE 484 (594 m²) devraient être mises rapidement en vente. M. Kerninon pense que ces parcelles pourraient intéresser la mairie vu leur situation au centre du bourg près de tous les commerces (places de stationnement, espace public aménagé ...) Il propose un prix de 25 € le m².

Il demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix (une abstention : O. Faure), considérant l'intérêt de ces parcelles pour un futur aménagement communal, : décident :

- d'acheter les parcelles AE 485 (618 m²) et AE 484 (594 m²) appartenant à M. Philippe Kerninon au prix de 25€ le m², soit 30 300 € pour 1212 m²,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.

Le Maire communique au conseil municipal qu'il a été informé de la volonté de M. et Mme Clédel de se porter acquéreurs d'une partie de la parcelle AE 639. Il est important de noter que cette information est arrivée après la proposition de M. Kerninon. Or, la portion de parcelle que souhaitent acheter M. et Mme Clédel communique avec la parcelle AE 485, future acquisition communale, et pourrait en constituer un accès supplémentaire. La mairie sera destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner et la question de la préemption de cette portion de parcelle ne manquera pas de se poser.

Afin que chaque élu se fasse une idée précise de la question, le Maire demande aux conseillers de se rendre sur place.

De son côté, le Maire a rencontré M. et Mme Clédel pour leur faire part de la situation et de l'éventualité d'une préemption.

Propriété de Mme Gorvel

Le Maire informe les élus qu'il a, comme son prédécesseur, des contacts réguliers avec Mme Gorvel depuis la disparition soudaine de son fils en 2000. Dernièrement, Mme Gorvel a proposé de vendre sa propriété à la Commune. Elle a fait procéder à une évaluation par le Notaire qui estime sa valeur entre 140 000€ et 150 000€. Il présente le plan de la propriété qui comprend plusieurs bâtiments, un jardin et une petite parcelle de 405 m² (AE 517) qui jouxte les terrains de la commune Route de Gramat. Il demande aux élus de donner leur avis sur cette proposition.

Les élus considèrent que le prix est élevé et que cette propriété n'a actuellement aucune utilité pour la commune. Seule la parcelle AE 517 pourrait présenter un intérêt en offrant une plus large ouverture des terrains communaux sur la route de Gramat. M. Terlizzi en informera le notaire. Ce sujet sera de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion.

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Le maire rappelle aux élus le travail en cours pour la préparation du Plan Communal de Sauvegarde. Lors de la réunion publique du 20 novembre, le rôle du Poste de Commandement Communal a bien été détaillé.

Dès les premiers instants, l'organisation mise en place par la commune doit pouvoir prendre les premières mesures de sauvegarde nécessaires à la phase d'urgence.

Dans un second temps, la structure se renforce et s'organise autour de moyens humains plus importants.

Quelle que soit la taille de la commune, 2 grandes fonctions doivent être assumées :

- la direction et coordination de l'action communale, assurée par un Poste de Commandement Communal formalisé. C'est l'organe relais du maire pour mettre en œuvre ses décisions et le renseigner.
- la mise en œuvre des missions de sauvegarde, c'est à dire l'action de terrain.

Le Poste de Commandement Communal est organisé en plusieurs bureaux placés sous l'autorité de la Direction des Opérations de secours (DOS) composé du Maire et de son assistant.

Chaque bureau comprend un responsable et un (des) assistants.

A. Terlizzi demande aux élus de se proposer pour occuper ces postes.

Après discussion, le Poste de Commandement Communal est composé comme suit :

Nom du bureau	Nom et coordonnées des responsables	Nom et coordonnées des assistants
Direction des Opérations de secours (DOS)	Maire Alfred Mathieu TERLIZZI	Adjoint Daniel LAGARRIGUE
B1 : Mise en place du PCC, accueil des effectifs disponibles	Responsable : Elu(e) Olivier FAURE	Elu(e) Jean-Michel CANCES
B2 : Collecte des renseignements et main courante	Responsable : Elu(e) Isabelle CEPEDE-LASCOSTE	Elu(e) Séverine MARTIGNAC
B3 : Conduite des opérations	Responsable : Elu(e) Philippe KERNINON	Elu(e) Edith BRANCHE
B4 : Logistique et Groupe d'intervention Accueil/Hébergement	Logistique Responsable : Elu(e) Daniel LAGARRIGUE	Elu(e) ou Agent technique Jean-Pierre MALVY
	Terrain - Groupe d'intervention Responsable : Elu(e) Karl CAMPDORAS-RAGON	Elu(e) ou Agent technique Isabelle LIVI
	Terrain - Accueil/Hébergement Responsable : Elu(e) Anne GIETHLEN	Elu(e) ou Agent administratif Pascale PILEUR
B5 : Secrétariat, information du public	Responsable : Elu(e) ou Agent administratif Josiane LEVADE	Elu(e) ou Agent administratif Pascale PILEUR

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE POSTE

A. Terlizzi informe les élus qu'il a reçu M. Rivière, Directeur de secteur, et Mme Garrigues, déléguée aux relations territoriales, le 22 octobre. Lors de cette rencontre, ils ont évoqué les baisses d'activités notées sur le bureau de poste : baisse de fréquentation de 23% depuis octobre 2015, et ce, notamment, le samedi matin. Ils ont adressé un courrier à la Mairie en date du 5 novembre dans lequel ils proposent en conséquence les modifications d'horaire suivantes :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverture du bureau de poste de 8h 45 à 12h 15. Le bureau sera fermé le samedi matin. Cette organisation prendra effet au 1er avril 2019.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A. Terlizzi informe les élus de la réception d'une demande de subvention exceptionnelle. Laura Perrier, domiciliée à Alvignac, est actuellement en 3ème année à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers au Centre Hospitalier Universitaire de Limoges. Cette formation comprend des stages et elle va en réaliser un, à but humanitaire, sur l'île de Madagascar du 25 février au 12 avril 2019. Elle doit le financer entièrement et demande si la commune accepterait de lui verser une subvention exceptionnelle pour le voyage.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- de verser une aide exceptionnelle de 200 € à Mlle Laura Perrier pour l'aider à financer son stage,
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

ORGANISATION D'UN DIMANCHE POUR LA SANTE PAR L'ASSOCIATION ASSOMED

A. Terlizzi donne lecture d'un courrier transmis par le Docteur Ansanelli. Il souhaite renouveler les 23 et 24 mars 2019 l'organisation d'un "Dimanche pour la Santé". Cette manifestation mêle conférences, interventions de plusieurs professionnels de santé et se termine toujours sur une note festive et très conviviale. Il annonce la venue d'un professeur italien de renommée internationale, spécialiste des vaccins. Ce professeur passerait plusieurs journées dans notre commune. Le Docteur Ansanelli demande si la commune accepterait de prendre en charge son hébergement et quelques repas.

Les élus donnent leur accord de principe pour cette organisation et cette prise en charge. Une décision définitive sera prise ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

La Mairie va mettre en place, comme ces dernières années, des sapins dans la Grand Rue. Edith Branche s'occupera de les décorer avec des bénévoles.

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 26 janvier 2019 au foyer rural.

Les élus visiteront les personnes qui n'ont pu participer au repas offert aux Aînés. Une petite attention leur sera offerte.

A. Terlizzi a rencontré les bénévoles de la bibliothèque. Elles souhaitent pour la plupart cesser leur activité à la fin de l'année scolaire. Un appel aux bénévoles est lancé.

La bâche à Digestat installée à Cantecor sera déplacée et sera réinstallée avec un bac de rétention pour éviter les fuites.

A. Terlizzi informe les élus qu'une seule offre a été déposée pour le renouvellement du bail de la Terre de Salard. Elle provient du GAEC de Raillette qui offre la somme de 75 € annuels. Les élus acceptent cette proposition.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 décembre.

Fin de séance à 23h 45.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT